

Bourses d'études du gouvernement français

Ne sont répertoriées ici que les bourses d'études, hors projets, dont l'attribution relève d'une procédure générale.

Politique des bourses

Les Bourses du gouvernement français (BGF) sont attribuées chaque année par l'Institut français de Bulgarie qui a mis en œuvre des règles auxquelles tout boursier doit se conformer. Le choix des candidats se fait en fonction de priorités définies par le jury, qui réunit des responsables français et bulgares. Ce jury est souverain et détermine lui-même ses critères de sélection.

Les BGF sont attribuées pour les niveaux **master 2, doctorat (cotutelle)** ou bien pour des **séjours de recherche de courte durée** pour des étudiants en cours de doctorat inscrits en Bulgarie ou bien des jeunes docteurs, membres d'équipes de recherche en Bulgarie, dans des domaines choisis par les candidats.

Master 2

Pour ce niveau d'études la bourse n'est octroyée que dans le cadre de partenariats entre établissements bulgares et français.

Bourse non prolongeable et non renouvelable.

Dans le cas des *masters « professionnels »* la bourse couvre la durée des enseignements et la période de stage prévue (de 3 mois en général) et en aucun cas ne peut excéder 12 mois. En cas de prolongation du séjour, hors statut de boursier du gouvernement français, l'étudiant doit obligatoirement contracter une nouvelle assurance en France.

Dans le cas des *masters « recherche »* (masters sans stage), la bourse ne peut pas excéder 10 mois. L'étudiant qui souhaite effectuer une thèse en cotutelle par la suite devra constituer un nouveau dossier de demande de bourse, 3 ans au moins après l'obtention de la précédente bourse.

Programme Copernic (Post Master)

Formation spécifique dans le domaine du management, le programme Copernic s'adresse à des économistes, ingénieurs ou juristes, de niveau master, francophones, ayant moins de 30 ans lors du dépôt de la candidature, qui n'ont jamais bénéficié d'une BGF. Les candidats ayant déjà une expérience professionnelle sont favorisés.

Bourse non prolongeable et non renouvelable, ne pouvant excéder 12 mois. En cas de prolongation du séjour, hors statut de boursier du gouvernement français, l'étudiant doit obligatoirement contracter une nouvelle assurance en France.

Thèse en cotutelle

Bourse non prolongeable et non renouvelable. Elle peut comprendre 3 séjours de 4 à 5 mois en France, fixés dans la convention de cotutelle de thèse, signée entre les établissements français et bulgare. L'étudiant doit être régulièrement inscrit à l'université au moment de la soutenance.

Programme « Mobilité des jeunes chercheurs »

L'Institut français de Bulgarie a mis en place un dispositif d'aide à la mobilité courte pour des jeunes doctorants et chercheurs (moins de 35 ans) de tous domaines. Des bourses d'un ou de deux mois sont ainsi attribuées pour permettre à ces étudiants ou jeunes chercheurs d'effectuer un séjour dans un laboratoire ou une équipe en France. Les mobilités effectuées dans le cadre de partenariats existants seront privilégiées.

Conditions d'attribution des bourses

Les bourses du gouvernement français sont attribuées aux candidats satisfaisant aux critères suivants :

- être de nationalité bulgare ou résident en Bulgarie depuis plus de 3 ans
- âge limite : 30 ans pour les master 2
- âge limite : 35 ans pour les cotutelles de thèse ou les séjours de mobilité
- être régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur bulgare ou bien être titulaire d'un diplôme bulgare (*bakalavăr, master*).
Attention : la bourse ne peut pas être attribuée à des candidats bulgares déjà étudiants en France.
- ne pas avoir bénéficié, au cours des trois dernières années, d'une bourse du gouvernement français délivrée par l'Ambassade de France
- connaissance de la langue française adaptée aux exigences de l'université ou du domaine

Candidature à une bourse

Le dossier de candidature doit être déposé au Bureau des bourses à l'Institut français de Bulgarie et doit comporter les documents suivants, traduits et certifiés conforme :

Pour les *Master 2* :

- *formulaire téléchargeable*
- une photo collée sur le formulaire
- un curriculum vitae (CV)
- une copie de la carte d'identité
- une copie du diplôme universitaire ou du relevé académique, si le diplôme est en voie d'obtention
- une lettre de motivation présentant le projet et l'objectif visé du candidat
- une lettre de recommandation d'un professeur ou d'un responsable administratif

- une lettre de l'établissement français attestant la recevabilité du dossier ou les copies des correspondances échangées entre le candidat et les établissements français

Pour le **Programme Copernic** :

www.cdi.fr/copernic

Le dossier doit être constitué en 2 *exemplaires identiques*. Le premier doit être déposé au Bureau des bourses à l'Institut français de Bulgarie et le deuxième doit être envoyé à Paris à l'adresse indiquée dans le fiche « *Procédure de recrutement* ». Les dossiers doivent comporter les documents suivants, traduits et certifiés conforme :

- [formulaire téléchargeable](#)
- les copies des diplômes obtenus
- les copies des relevés détaillés des notes obtenues au cours des deux dernières années dans un établissement universitaire
- 2 lettres de recommandation (rédigées en français ou en anglais)
- un CV en langue française

Pour les **cotutelles de thèse** :

- [formulaire téléchargeable](#)
- une photo collée sur le formulaire
- un curriculum vitae (CV)
- une copie de la carte d'identité
- bref exposé du projet et l'objectif visé par le candidat
- une attestation d'inscription en thèse en Bulgarie
- une copie du diplôme universitaire et relevé académique
- accord des deux directeurs de thèse
- une copie de la *convention de cotutelle de thèse*, dûment signée par les parties concernées
- éventuellement, une copie de l'accord de coopération entre les deux établissements

Pour le programme **Mobilité des jeunes chercheurs** :

- formulaire [Dossier de bourse d'études /Dossier de bourse de stage](#)
- une photo collée sur le formulaire
- un curriculum vitae (CV)
- une copie de la carte d'identité
- bref exposé du projet et l'objectif visé par le candidat
- une attestation d'inscription en thèse en Bulgarie
- *ou bien* une copie du diplôme de doctorat et une attestation d'emploi au sein d'un organisme de recherche en Bulgarie
- une lettre de recommandation du directeur de thèse ou du directeur de l'équipe de recherche bulgare
- une lettre de l'établissement français d'accueil du candidat mentionnant la période du séjour

Calendrier

Masters, Cotutelles

- *15 mars* : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- *21 mars* : publication de la liste des candidats présélectionnés sur dossier
- *4, 5, 6 avril* : entretien des candidats présélectionnés avec un jury franco-bulgare
- *11 avril* : publication des résultats sur le site www.institutfrancais.bg
- *avril/juillet* : dépôt du *Dossier de bourse d'études* par les candidats sélectionnés, suite à leur acceptation définitive par l'établissement français

Calendrier

Programme Copernic

- *15 mars* : date limite de dépôt du dossier de candidature
- *fin mars* : pré-sélection des candidats sur dossier
- *15 avril* : test de français et entretien des candidats présélectionnés avec un jury composé de représentants du Programme Copernic, de l'Institut français de Bulgarie et des anciens coperniciens
- *fin juin* : résultats définitifs

Calendrier

Mobilité des Jeunes Chercheurs

- Trois sessions dans l'année : fin février, fin avril, fin septembre

Tout candidat est prié de respecter les calendriers. Aucun dossier ne sera admis hors de ces délais.

Dossier à constituer par les bénéficiaires d'une bourse

Suite à la publication des résultats de délibération de la commission franco-bulgare d'attribution des bourses, les bénéficiaires doivent constituer un *Dossier de bourse d'études*. Celui-ci, une fois déposé au Bureau des bourses à l'Institut français de Bulgarie, est envoyé à Campus France Paris, organisme chargé de la gestion des bourses.

Le Dossier de bourse d'études doit comporter les documents suivants, traduits et certifiés conforme :

- *formulaire*
- une photo collée sur le formulaire
- un curriculum vitae (CV)
- une copie de la carte d'identité
- bref exposé du projet et l'objectif visé par le candidat
- une copie du dernier diplôme universitaire acquis ainsi que du relevé de notes
- *ou* le relevé académique pour les candidats en cours d'études
- la lettre d'admission de l'établissement français

Les doctorants doivent rajouter au dossier :

- une attestation d'inscription en thèse en Bulgarie
- une copie de la *convention de cotutelle de thèse*
- les lettres d'accord des deux directeurs de thèse
- la liste des publications éventuelles.

Prestations offertes aux boursiers

Une allocation d'entretien de 767 € par mois est versée aux bénéficiaires.

Frais couverts par le gouvernement français :

- couverture sociale
- frais de formation et d'inscription

Dans le cadre des cotutelles de thèses un financement est possible pour l'organisation des soutenances.

L'achat de livres et les abonnements, par le biais de Campus France, n'est pas systématique. Se renseigner au préalable sur les modalités précises de ces allocations.

Un supplément d'indemnité de logement peut être versé si le loyer dépasse le montant de la redevance en cité universitaire. Se renseigner auprès de Campus France.

La bourse accordée peut être remise en question lors du séjour en France : les boursiers du gouvernement français sont en effet soumis à des exigences d'excellence universitaire.

Contact :

Bureau des bourses

Institut Français de Bulgarie

Bissera Kolarova

3, place Slaveykov

bissera.kolarova@institutfrancais.bg

www.institutfrancais.bg

tél 00 359 2 937 79 14

tél 00 359 2 937 79 64